

COMMUNE DE WINTZENHEIM**ARRETE N°132/2019****Mettant à l'enquête publique le projet de révision du
Plan Local d'Urbanisme de Wintzenheim****Le Maire de Wintzenheim,**

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R 153-8 ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L123-3 et R123-9 ;
- VU** la délibération du conseil municipal du 25 juin 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** la délibération du conseil municipal du 06 décembre 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision n°E19000025/67 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 25 février 2019 désignant Monsieur Frédéric WISSELMANN en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE**ARTICLE 1^{er}**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wintzenheim pour une durée de 33 jours à compter du lundi 25 mars 2019 jusqu'au vendredi 26 avril 2019 inclus.

ARTICLE 2

Monsieur Frédéric WISSELMANN, Urbaniste, demeurant 9, rue principale à SOULZMATT (68570) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 3

L'évaluation environnementale du projet de Plan Local d'Urbanisme et son résumé non technique, compris dans le projet du plan local d'urbanisme, ainsi que les avis émis par les services de l'Etat, les Personnes Publiques Associées et Consultées sont consultables dans les mêmes conditions que les pièces du dossier du projet du Plan Local d'Urbanisme précisées à l'article 4.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Wintzenheim pendant 33 jours consécutifs, du 25 mars au 26 avril 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00
- Mardi : 8h00 – 14h30
- Mercredi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
- Jeudi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00
- Vendredi : 8h00 – 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations sur le registre d'enquête où les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Wintzenheim, 28 rue Clémenceau, 68920 WINTZENHEIM.

Le dossier d'enquête publique complet sera consultable également sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête : www.ville-wintzenheim.fr ainsi qu'à l'adresse suivante :

<http://www.enquete-publique.eu/plu-de-wintzenheim/>

Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <http://www.enquete-publique.eu/plu-de-wintzenheim/>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est aussi assuré sur un poste informatique à la mairie de Wintzenheim, lieu de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

ARTICLE 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Wintzenheim :

- le lundi 25 mars 2019 de 10h00 à 12h00,
- le jeudi 4 avril 2019 de 17h00 à 19h00,
- le lundi 15 avril 2019 de 14h00 à 16h00,
- le vendredi 26 avril 2019 de 8h00 à 10h00,

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu aux articles 1 et 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de Wintzenheim le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 7

Le maître d'ouvrage du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de Wintzenheim. Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur le Maire de Wintzenheim à la mairie à l'adresse suivante : 28 rue Clémenceau, 68920 WINTZENHEIM.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernière Nouvelles d'Alsace. Cet avis sera affiché notamment en mairie de Wintzenheim. Il sera également publié sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du P.L.U.

ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Wintzenheim, le 06 mars 2019

Le Maire,
Serge NICOLE

Transmis le : 06 mars 2019

Affiché le : 06 mars 2019